

Association O.S.E. (Objectifs Solidarité Espoir) l'Humanitaire

Siège social : Mairie de Macau - Place de la République - 33460 MACAU.

Créée le 9 juillet 2018 – Déclaration au Journal Officiel de la République Française le 9 août 2018 (annonce N° 473 – N° de l'association auprès de la Préfecture de la Gironde : W332023778 – N° SIRET : 841 893 282 00019 – Code APE : 9499 Z (Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire))

FORMULAIRE D'INSCRIPTION VIDE GRENIER EN EXTERIEUR

Espace Nelson Mandela - Macau

Dimanche 30 AOUT 2026

...INTERDIT AUX PROFESSIONNELS ... INTERDIT AUX PROFESSIONNELS ...

Nom, Prénom : _____

Adresse Complète : _____

Code postale, ville : _____

Tél : ____-____-____-____-____

E-mail (en majuscules lisibles) : _____@_____

Carte d'identité ou passeport n° : _____

Délivré(e) le : _____ Par la Préfecture de : _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-après et m'engage à m'y conformer.

Fait à _____, Le _____

Signature :

A joindre :

- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- L'attestation sur l'honneur signée
- Le règlement par chèque à l'ordre de **OSE L'HUMANITAIRE**

TARIFS : PAS D'EMPLACEMENT INFÉRIEUR À 3 MÈTRES

- 9 € minimum (sans voiture à côté du stand). Pas de véhicule sur l'emplacemement - C'est trop petit pour mettre une voiture

- 12 € pour 4 mètres, avec un véhicule léger sur le stand

- 15 € pour 5 mètres, avec un utilitaire, SUV, ou Espace (Attention 5 mètres uniquement)

PUIS 3 € par mètre supplémentaire

Nombre de mètres souhaités : _____

Montant total du règlement : _____ €

Numéro du chèque : _____ Banque _____

ou virement bancaire RIB joint

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'Association O.S.E. (Objectifs Solidarité Espoir) l'Humanitaire

Siège social : Mairie de Macau - Place de la République - 33460 MACAU,

organise un vide grenier **en extérieur**, le Dimanche **30 août 2026 de 8 h à 17 h.**

(s'il devait pleuvoir, les premiers inscrits pourraient obtenir des places à l'intérieur de la salle de sport... nous répétons uniquement en cas de pluie)

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. Le formulaire et la cotisation devront, au choix :

- **Être déposés en Mairie au plus tard le 27 août 2026 dans la bannette prévue à cet effet**
- **Être postés avant le 23 août 2025 à l'adresse suivante : Mairie de Macau – à l'attention de OSE l'HUMANITAIRE – 1 place de la République 33460 MACAU**
- ou : OSE L'HUMANITAIRE : 10 chemin de Boscarra 33460 MACAU**

Article 3 : **A partir de 6 h 30, l'exposant s'installe** à l'emplacement qui lui est attribué. Il lui est interdit de coller, clouer,agrafer quoi que ce soit sur les murs ou façades le long de son emplacement. Il lui est interdit d'utiliser le mobilier urbain (éclairage et signalisation).

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul est habilité à la faire.

Article 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges notamment perte, vol, casse ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants ...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dommage causés aux exposants, clients et tiers.

Article 6 : Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 : **L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.**

Article 8 : Les places non-occupées après 8 h 30 ne sont plus réservées et pourront être immédiatement réattribuées. En cas d'impossibilité, l'exposant doit en aviser l'organisateur au moins 7 jours avant le début du vide grenier, à défaut, les sommes versées restent acquises à l'organisation.

Article 9 : Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Préfecture de la Gironde dès la fin de la manifestation.

Article 10 : En cas de besoin, chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 11 : Chaque participant devra se soumettre aux consignes sanitaires en vigueur le jour de l'évènement (port du masque, utilisation de gel hydro-alcoolique, respect des distanciations physiques...) sur l'ensemble de l'espace dédié au vide-grenier

Article 12 : Les objets invendus ne doivent en aucun cas être abandonnés en fin de journée, **ni poser dans les poubelles à la sortie du site. Ces poubelles sont réservées aux déchets.**

Article 13 : La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.

Article 14 : Il s'agit d'un vide grenier de village composé uniquement de PARTICULIERS. **Tout PROFESSIONNEL en sera exclu.**

Article 15 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, décision municipale, très fortes intempéries

ATTESTATION sur l'honneur

Personne physique

Vide grenier EN EXTERIEUR du dimanche 30 Août 2026

Espace Nelson Mandela - 33460 Macau

Organisateur : Association Ose l'Humanitaire

Adresse : MAIRIE – Ose l'Humanitaire, 1 PACE DE LA REPUBLIQUE 33460 MACAU

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à (ville et département) :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Déclaration sur l'honneur :

– Ne pas être commerçant(e)

– Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce) – Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du code pénal)

Fait à Le

Signature

RIB de l'association pour inscription par virement bancaire

		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.						
CA AQUITAINE MACAU Tel. 0557884210 Fax. 0557881837		21/09/2018 00051				
Intitulé du Compte :ASSOC. OSE L'HUMANITAIRE MAIRIE DE MACAU PLACE DE LA REPUBLIQUE 33460 MACAU						
DOMICILIATION						
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB			
13306	00051	23087130940	96			
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1330	6000	5123	0871	3094	096
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift: AGRIFRPP833						

Par ailleurs, l'association proposera de la restauration pour les exposants et les visiteurs